



Equivalence bac+4 obtenu en algerie

Par **abdellyes**, le **17/12/2013** à **19:34**

bonsoir je souhaiterai savoir s il y a une equivalence pour mon diplome bac+4 en droit obtenu en algerie .

Je souhaiterai devenir pro d arabe
merci d avance

Par **bcbg66**, le **18/12/2013** à **22:34**

Bjr,

Lisez le lien indique ci-dessous.

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-formulaires_831/espace-etudiants_12793/etudier-etranger_12796/informer-sur-les-etudes-etranger_12799/reconnaissance-diplomes-etrangers-france_27080.html

Ledit service est payant.

Bonne chance pour votre projet.

Peut-etre y-aura-t-il plus de postes d'enseignant d'arabe en France puisque notre ministre d'education vient d'annoncer que l'education nationale se pencherait plus sur cette question.Et ce a cause du niveau trop faible des enfants issus de l'immigration. Une tentative vaine ou justifiee pour pallier le niveau de leur francais par celui de l'arabe? A voir....

Par **aguesseau**, le **19/12/2013** à **00:25**

bjr,

il n'y a pas de principe d'équivalence automatique entre les diplômes étrangers et les diplômes français délivré par le ministère de l'éducation nationale.

cela se fait au cas par cas selon le cursus du demandeur.

le droit étant spécifique à chaque pays, il ne peut y avoir d'équivalence entre pays, cela est différent pour des diplômes scientifiques ou techniques.

pour un poste de professeur, un diplôme n'est pas nécessaire car le recrutement se fait par concours (capes, agrégation,...) mais cela est possible à ce jour que pour les ressortissants de l'U.E.

cdt

Par **bcbg66**, le **19/12/2013** à **13:49**

Bjr,

Dans les établissements privés ou semi-privés (sous contrat avec l'Etat), on est moins regardant sur le niveau des enseignants qu'on recrute. Parfois, il faut simplement un diplôme, la réussite au concours n'étant pas une nécessité absolue.